

Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le 08/11/2024

ID : 001-200070118-20241105-DEL\_24\_11\_05\_10-DE



## COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### Séance du 05 novembre 2024

#### Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 30

Représentés : 5

Absents : 6

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 novembre et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 30 octobre 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, M. Vincent GELAS, Mme Fabienne GIMARET, Mme Isabelle HELIN, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Lucien MOLINES, Mme Christelle PAGET, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Dominique VIOT, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : Mme Nelly DUVERNAY (pouvoir à M. Bernard ALBAN), M. Gaëtan FAUVAIN (pouvoir à Mme Christelle PAGET), Mme Carole FAUVETTE (pouvoir à M. Philippe PROST), M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Catherine GUTIERREZ (pouvoir à M. Renaud DUMAY), M. Roger RIBOLLET,

Secrétaire de séance : Mme Magalie PEZZOTTA

#### **N°2024/11/05/10 – Attribution d'une subvention au Centre de Sélection de Béchanne en soutien à la filière de la Volaille de Bresse**

M. le Président explique que le Centre de Sélection de Béchanne basé à Saint-Etienne-du-Bois dans l'Ain a été créé en 1956 à l'initiative des Chambres d'agriculture de l'Ain et de la Saône-et-Loire dans le but de rationaliser la sélection du poulet de Bresse et qu'il est le seul centre en France à faire sur le même site à la fois la sélection génétique de la Volaille de Bresse, la multiplication et l'accoupage ainsi que la conservation de races de poules anciennes.

Il informe que le centre de sélection a sollicité une subvention à 17 intercommunalités de l'Ain, de la Saône et Loire et du Jura afin de financer le fonctionnement et le développement de ses projets.

Les projets du centre, qui seront développés dans les 5 prochaines années, concernent :

- son positionnement en tant que Conservatoire Français des races anciennes de poules
- la valorisation de ses productions (œufs, poules, produits transformés)
- la sélection de nouvelles races.

La subvention sollicitée auprès des EPCI est répartie selon le nombre d'habitants situés dans la Bresse. Pour le territoire de la Communauté de Communes Val de Saône Centre, le périmètre concerne les communes de Garnerans, Illiat, Thoisy et, pour partie, celles de Saint-Didier-sur-Chalaronne et Saint-Etienne-sur-Chalaronne. Le montant de la subvention sollicitée est de 4 265€ par an pendant 5 ans.

Au regard de l'intérêt collectif que représente ce projet afin de préserver l'AOC Volaille de Bresse, il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement au Centre de Sélection de Béchanne.

VU les statuts de la communauté de communes et notamment sa compétence en matière développement économique qui inclut l'agriculture d'une part, et sa stratégie en matière d'enjeu de souveraineté alimentaire inscrit dans son PCAET et initiée par l'étude en cours relative au Projet Alimentaire Inter-Territorial (PAIT) d'autre part,

VU les projets portés par le Centre de Sélection de Béchanne,

CONSIDERANT l'intérêt à accompagner, aux côtés des autres collectivités, les projets du Centre de Sélection de Béchanne lui permettant de se diversifier pour assurer son équilibre économique et d'apporter une perspective sur le long terme dans l'approvisionnement en poussins pour la filière Bresse,

CONSIDERANT la présence de 2 éleveurs producteurs sur le territoire communautaire (commune d'Illiat),

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 8 octobre 2024 d'attribuer une subvention d'un montant de 2 000€ par an pour une durée de 5 ans à compter de 2024 au Centre de Sélection de Béchanne,

**Le conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité,**

**DECIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement au Centre de Sélection de Béchanne d'un montant de 2 000 euros par an pour une durée de 5 ans à compter de 2024.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 à l'article 65748 « Subvention de fonctionnement aux organismes de droit privé » et seront inscrits aux budgets primitifs suivants.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 5 novembre 2024

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le  
De la publication sur le site internet le  
Et de la notification le  
Le Président,  
Jean-Claude DESCHIZEAUX